Checklist facture électronique 2027

Êtes-vous prêt ? 10 points à cocher, en 5 minutes.

F.A.E. – Facture Autonome Électronique · facture-autonome.fr

Les deux dates à retenir

1er septembre 2026 : toutes les entreprises doivent pouvoir recevoir des factures électroniques.

1er septembre 2027 : les TPE, PME et micro-entreprises doivent émettre leurs factures aux professionnels en électronique.

- [ ] **01 Je connais mes obligations**
  Réception depuis le 1er septembre 2026, émission au 1er septembre 2027 pour mes factures aux professionnels.

- [ ] **02 J'ai choisi une plateforme agréée**
  La liste officielle des plateformes agréées est publiée sur impots.gouv.fr. Certaines sont gratuites.

- [ ] **03 Mon logiciel de facturation est relié à cette plateforme**
  Sinon, mes factures ne pourront pas partir au bon format (Factur-X, UBL ou CII).

- [ ] **04 J'ai le numéro SIREN de chacun de mes clients professionnels**
  Il devient une mention obligatoire sur chaque facture.

- [ ] **05 Mes factures portent les nouvelles mentions obligatoires**
  SIREN du client, adresse de livraison si elle est différente, nature de l'opération (biens, services ou les deux), et option pour la TVA sur les débits si vous l'avez choisie.

Checklist facture électronique 2027

Suite et fin : les 5 derniers points.

F.A.E. – Facture Autonome Électronique · facture-autonome.fr

☐ 06 **Je sais recevoir et consulter les factures de mes fournisseurs**
C'est déjà obligatoire depuis le 1er septembre 2026.

☐ 07 **Je sais ce que je dois déclarer en e-reporting**
Les ventes aux particuliers et les opérations avec l'étranger ne passent pas par une facture électronique : leurs montants doivent être transmis à l'administration.

☐ 08 **Moi et mon équipe savons émettre une facture électronique**
Qui crée les factures ? Qui les vérifie ? Qui suit les refus ?

☐ 09 **J'archive mes factures pendant 10 ans**
Durée légale de conservation des pièces comptables (article L123-22 du Code de commerce).

☐ 10 **J'ai testé l'envoi d'une première facture électronique**
Le meilleur moyen de découvrir un blocage avant qu'il ne coûte une amende.

Ce que coûte un oubli

50 € par facture non émise en électronique, jusqu'à 15 000 € par an (article 1737 III du CGI).

500 € par transmission d'e-reporting oubliée, jusqu'à 15 000 € par an (article 1788 D du CGI).

Moins de 10 cases cochées ?

C'est normal : la plupart des entreprises en sont là. F.A.E. vous met en règle en une seule visite, pour un prix fixe de 250 €. Le diagnostic de 15 minutes est gratuit et sans engagement.

WhatsApp : 07 69 07 93 81

Informations à jour en novembre 2026, données à titre indicatif. F.A.E. est un service privé, indépendant de l'administration fiscale.